



Extra sans contrat de travail

Par **kamy**, le 17/11/2009 à 17:39

Bonjour,

je suis actuellement employée par une société de vente de vêtements, en tant qu'extra. Je n'ai jamais eu de contrat et cela a parfois posé des problèmes puisque mon emploi du temps peut être modifié du tout au tout au dernier moment. Ainsi au mois de juillet, j'ai été employé simplement un jour par semaine (avec la paye en conséquence), alors qu'on m'impose maintenant un plein temps du au départ d'une autre employée.

Je souhaiterai maintenant quitter cette entreprise, mais si je démissionne je n'aurai droit à rien, je leur ai demandé si on pouvait envisager de rédiger un contrat qui expirerait quand je souhaite partir, afin qu'il n'y ait ni démission ni licenciement mais ils refusent car ne veulent pas me verser d'indemnités de fin de contrat.

Ma question est : sont-ils dans la légalité de n'avoir jamais voulu me rédiger de contrat, et d'avoir modifié mes horaires parfois la veille pour le lendemain?? Etais-je vraiment en CDI??

Merci d'avance